

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1818

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE 19

Après l'alinéa 3, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 1° A Découpler progressivement la croissance de l'utilisation des ressources naturelles en améliorant l'indice de productivité matière de 30% en 2020 par rapport à 2010 ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La productivité matière correspond au rapport du PIB (exprimé en volume, i.e. hors évolution des prix) sur la consommation apparente de matière de l'économie (DMC). Ce ratio, qui est exprimé en unité monétaire (euros) par unité de masse (kilogramme), indique le nombre d'unité de valeur ajoutée qui est produite en moyenne à partir de chaque kilogramme de matière utilisée économiquement. Il fait partie des indicateurs de la croissance verte retenus par l'OCDE.

Plus la productivité matière augmente plus cela signifie que la croissance est découplée de la matière consommée, ce qui est à terme l'objectif de l'économie circulaire.